Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Anniversaire parents séparés

---
Par Monut

Bonjour,

J'ai invité mon fils de 16 ans, dont je suis séparé de la mère depuis 16 ans, à ma fête d'anniversaire qui se tient quelques jours après ma date d'anniversaire.

Ce ne sera pas mon week-end de garde mais mon fils a malgré tout demandé à sa mère (car lorsque c'est son anniversaire, je n'ai jamais empêché mon fils d'y participer quand c'était mon jour de garde), elle n'a pas voulu se prononcer arguant du fait qu'elle aimerait passer un week-end avec son fils car il est souvent chez sa grand-mère maternelle en fin de semaine.

Ai-je des recours dans ce cas-là ? Ou dois-je uniquement compter sur le bon sens et l'empathie de la mère de mon fils ?

Merci pour vos réponses.

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Sauf meilleur accord, c'est le jugement qui s'applique.
La mère peut exiger de l'appliquer strictement...

Mais sera probablement mal reçue quand elle aura une demande particulière de son côté.

A vous de négocier.

---
Par Isadore

Bonjour,

Ou dois-je uniquement compter sur le bon sens et l'empathie de la mère de mon fils ?
Juridiquement, c'est la seule solution jusqu'à la majorité de votre fils. Lequel est assez grand pour se faire son opinion sur le comportement de ses parents, qui influencera ses décisions à sa majorité.

Si elle refuse, consolez vous en vous disant que c'est l'avant-dernière fois qu'elle peut décider à la place son fils s'il vient ou non à son anniversaire. Et que s'il a envie de venir, le week-end avec son fils sera sans doute un peu tendu.

Vous pouvez essayer de proposer un échange de week-ends, ou autre arrangement qui satisfera tout le monde.